

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27

N° 27 –TRAVAUX

**Appel à Manifestation
d'Intérêt (AMI) pour la
mise en place d'un
service vélos en libre-
service**

Rapporteur

Mme Duhart, adjoint

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juin 2023 à 18 heures 30

Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen

Présents

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint (*présent à la délibération n°1*)
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, , Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Hugo Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs

- Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint, à Charlotte Loubet-Latour, conseillère municipale déléguée (*à partir de la délibération n°2*)
- Eric Soreau, 5^{ème} adjoint à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint, à Christine Duhart, adjoint
- Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint, à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne, à Patricia Arribas Olano, adjoint
- Noémie Troubat, à Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée

Date de la convocation : 2 juin 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Pascale Fossecave a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°27 – TRAVAUX

Appel à Manifestation d'Interêt (AMI) pour la mise en place d'un service vélos en libre-service

Mme Duhart, adjoint, expose :

Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, lancé par le Syndicat des Mobilités Pays-Basque Adour, la Société PONY a été retenue en tant qu'opérateur économique pour développer un service de vélo électrique en libre-service, sans station d'attache, sur 12 communes du territoire du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour.

Il convient de définir l'occupation du domaine public pour la société retenue, pour la mise en place de ce service. Cette autorisation temporaire du domaine public est délivrée à titre précaire et révocable pour un an, renouvelable deux fois. L'opérateur ne pourra utiliser le domaine public qu'en vue d'y stationner ses engins de mobilité dans l'attente d'affectation à un client.

L'occupation du domaine public pour ce type d'occupation est soumise à une redevance forfaitaire annuelle par véhicule, qui a été fixée pour l'année 2023 à 20€ /vélo /an (non assujetti à la TVA).

Quinze sites ont été identifiés afin de mailler le territoire communal ci-dessous :

N° voirie et Nom de rue
Chemin d'Erromardi
Croix d'Archilua
Rue Paul Gélos
66 Boulevard Thiers
52 Boulevard Thiers
94 Rue Léon Gambetta
66 Boulevard Victor Hugo
Gare / Boulevard du Commandant Passicot
Place d'Espagne
Jaï Alaï Campos Berri
Karsinenea / Parking du cimetière
Route des Plages / Parking Lafitenia
Route des Plages / Parking de Mayarco
Parking plage de Senix
Rue Rodolphe Caillaux - Chantaco

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la mise en place d'un service vélo libre-service avec le montant de la redevance fixée tel que ci-dessus pour l'année 2023,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Travaux, proximité, cadre de vie, développement durable et transition écologique* » du 30 mai 2023,
- approuve la mise en place d'un service vélo libre-service avec le montant de la redevance fixée tel que ci-dessus pour l'année 2023,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Ingoven

